

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.11.2017

Version: 2.0

Produit: **Pyros® EW**

(ID Nr. 30657502/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.12.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Pyros® EW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

EUH401, H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Attention

Mention de Danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Emulsion, huile dans l'eau (EW)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Teneur (W/W): 39,8 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 67747-09-5

Aquatic Acute 1

Numéro-CE: 266-994-5

Aquatic Chronic 1

H302, H400, H410

2-sec-butylphénol

Teneur (W/W): < 20 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 89-72-5

Skin Corr./Irrit. 1C

Numéro-CE: 201-933-8

Eye Dam./Irrit. 1

Aquatic Chronic 3

H302, H314, H412

solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Teneur (W/W): < 10 %

Asp. Tox. 1

Numéro CAS: 64742-94-5

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro-CE: 265-198-5

STOT SE 3 (sommolence et vertige)

Numéro d'enregistrement REACH:

Aquatic Chronic 2

01-2119510128-50

H315, H304, H336, H411

Numéro INDEX: 649-424-00-3

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.11.2017

Version: 2.0

Produit: **Pyros® EW**

(ID Nr. 30657502/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.12.2018

naphtalène

Teneur (W/W): < 0,1 %

Numéro CAS: 91-20-3

Numéro-CE: 202-049-5

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119561346-37

Numéro INDEX: 601-052-00-2

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Carc. 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 1

Facteur M - chronique: 1

H302, H351, H400, H410

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): < 100 PPM

Numéro CAS: 2634-33-5

Numéro-CE: 220-120-9

Numéro INDEX: 613-088-00-6

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Facteur M - aiguë: 10

H318, H315, H302, H317, H400

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: >= 0,05 %

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, hydrogen chloride, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré, oxydes de carbone

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : 1 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 50 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

89-72-5: 2-sec-butylphénol

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 30 mg/m³ ; 5 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

91-20-3: naphthalène

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.11.2017

Version: 2.0

Produit: **Pyros® EW**

(ID Nr. 30657502/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.12.2018

Etat physique:	liquide, émulsion
Couleur:	blanc(he)
Odeur:	de type solvant
Seuil olfactif:	
	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (CIPAC Eau standard D, 24 °C)
point de solidification:	-8,7 °C
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant > 95 °C
Vitesse d'évaporation:	
	non applicable
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	
	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	
	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation:	440 °C
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C)
	Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 1,13 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	
	non applicable
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	
	non applicable
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité dynamique:	223 mPa.s (env. 20 °C, 100 1/s)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive
Propriétés comburantes:	non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 1,074 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau**Evaluation de l'effet sensibilisant:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales**Evaluation du caractère mutagène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : naphthalène**Evaluation du caractère mutagène:*

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.

cancérogénicité**Evaluation du caractère cancérogène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié**Evaluation du caractère cancérogène:*

L'exposition à long terme à des concentrations très irritantes a entraîné des tumeurs cutanées chez les animaux. Un effet cancérogène chez l'humain peut être exclu après un bref contact cutané. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

*Données relatives à : naphthalène**Evaluation du caractère cancérogène:*

Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérogène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérogènes (substances avec un potentiel cancérogène avéré). Le CIRC (Centre

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.11.2017

Version: 2.0

Produit: **Pyros® EW**

(ID Nr. 30657502/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.12.2018

International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérigène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : 2-sec-butylphénol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut, après ingestion répétée de grandes quantités, provoquer des lésions hépatiques.

Données relatives à : naphthalène

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 2,8 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 7,21 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 0,2 mg/l (taux de croissance), *Desmodemus subspicatus*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Potentiel de bioaccumulation:

*Facteur de bioconcentration: 200, *Oncorhynchus mykiss**

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide; prochloraz

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU

UN3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE
40%, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le

9, EHSM

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.11.2017

Version: 2.0

Produit: **Pyros® EW**

(ID Nr. 30657502/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.12.2018

transport:
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE 40%, SOLVANT NAPHTA)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Numéro ONU: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE 40%, SOLVANT NAPHTA)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**IMDG**

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT

Sea transport**IMDG**

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.11.2017

Version: 2.0

Produit: **Pyros® EW**

(ID Nr. 30657502/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.12.2018

	NT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE 40%, SOLVANT NAPHTA)		(contains PROCHLORAZ 40%, SOLVENT NAPHTHA)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082
Nom d'expédition des
Nations unies: MATIERE
DANGEREUSE DU
POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEME
NT, LIQUIDE,
N.S.A. (contient
PROCHLORAZE
40%, SOLVANT
NAPHTA)

UN number: UN 3082
UN proper shipping
name: ENVIRONMENTAL
LY HAZARDOUS
SUBSTANCE,
LIQUID, N.O.S.
(contains
PROCHLORAZ
40%, SOLVENT
NAPHTHA)

Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 65, 66, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

" Gants en nitrile certifiés EN 374-3,

" Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant (*),

" EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application - pulvérisation vers le bas :

Si application avec tracteur avec cabine :

" Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant (*),

" Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

" Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant (*),

" Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pour le travailleur, porter

" Combinaison de travail (cotte en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus) avec traitement déperlant (*).

" En cas de contact avec la culture traitée, gants en nitrile certifiés EN 374-3.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les céréales de printemps.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau pour les céréales d'hiver.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Délai de rentrée : 6 heures

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Asp. Tox.	Danger par aspiration
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Carc.	Cancérogénicité
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H318	Provoque de graves lésions des yeux .
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.